

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1985

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 56

Au début de l'alinéa 29, substituer à la référence :

« Le F du I »

la référence :

« L'article 1518 A *sexies* du code général des impôts ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.